

Le revenu de base inconditionnel : raisonnablement radical, radicalement raisonnable

Réponse à Guillaume Allègre, Mathilde Duclos,
Laudine Grapperon et Pierre-Étienne Vandamme

Philippe Van Parijs et Yannick Vanderborght

Tout autre chose

La proposition radicale que nous défendons dans notre livre¹ connaît certainement beaucoup d'adversaires plus radicaux-ales que les quatre critiques que ce volume a rassemblé-e-s. Aucun-e des quatre n'estime cette proposition absurde. Chacun-e semble même prêt-e à la reprendre à son compte, fût-ce dans une version plus ambitieuse (Guillaume Allègre, Laudine Grapperon), moins ambiguë (Pierre-Étienne Vandamme) ou accompagnée d'un ensemble d'autres mesures (Mathilde Duclos). Mais chacun-e, par sa lecture attentive et son argumentation soigneuse, nous force et nous aide à clarifier le sens et à identifier les faiblesses de certains de nos arguments.

Cette brève réaction n'a pas l'ambition de faire justice à la richesse des quatre contributions. Elle s'assigne comme tâche primordiale de répondre à l'invitation formulée dans l'introduction au dossier en clarifiant le sens que nous entendions donner au mot « radical » lorsque nous avons décidé de le faire figurer sur la couverture de notre livre. En écoutant le sous-titre de l'édition anglaise (*A radical proposal for a free society and a sane economy*), l'édition française, comme l'édition italienne, n'est pas loin de suggérer qu'une thèse centrale de notre livre est que la proposition que nous y présentons peut être qualifiée de radicale. Or, c'est vrai, « les auteurs restent évasifs sur le sens exact qu'ils confèrent à l'expression "proposition radicale" ». Le moins que l'on puisse attendre de nous est donc que nous en disions un peu plus. Nous le ferons ici en nous laissant guider par l'utile distinction proposée dans l'introduction entre quatre interprétations possibles de cette expression. Chemin faisant, nous tenterons de répondre aux principales objections qui nous sont adressées dans les autres contributions.

1 - Philippe Van Parijs et Yannick Vanderborght, *Le revenu de base inconditionnel. Une proposition radicale*, trad. fr. Marc-Antoine Authier, Paris, La Découverte, coll. « L'horizon des possibles », 2019 [2017].

Si notre sous-titre qualifie notre proposition de « radicale », c'est parce qu'elle plaide pour l'introduction d'un modèle de protection sociale qui, certes, ne prétend pas se substituer à l'assistance sociale, à l'assurance sociale, ou à la réglementation du travail, mais qui n'est pas non plus assimilable à une variante ou à un amendement de ces dispositifs. À gauche comme à droite, cette caractéristique de la proposition n'a cessé de décontenancer, de perturber, parfois même d'indigner. En utilisant l'adjectif, nous voulons donc attirer l'attention des lecteurs sur le fait que le revenu de base, entendu comme un revenu individuel, universel et libre d'obligation relève d'un modèle fondamentalement différent des logiques assistancielle, assurancielle et régulatrice – et que nous ne craignons pas de l'affirmer haut et clair. Mais nous ne faisons pas pour autant de la radicalité en ce sens une valeur intrinsèque. Il y a des propositions bien plus radicales que la nôtre – l'abolition de tous les transferts sociaux par exemple, ou la transformation de tous les travailleurs en fonctionnaires d'un état centralisé – qui nous horrifient. Notre proposition se veut-elle et est-elle pour autant radicale dans les autres interprétations plausibles de ce même adjectif que l'introduction à ce dossier énumère ?

La racine de quel mal ?

En premier lieu, notre proposition prend-elle le mal à la racine ? Cela dépend bien sûr de ce qu'on estime être le mal auquel il s'agit de s'attaquer. Est-ce la propriété privée des moyens de production ? L'absence de plein emploi ? L'inégalité de revenu entre hommes et femmes ? Le patriarcat ? Pour nous le mal, ce n'est pas d'offrir à chacun-e les moyens de poursuivre la réalisation d'une conception du bien qui pourrait différer de la nôtre. Pour nous, le mal, c'est l'injustice, entendue comme un écart évitable par rapport à une situation où la liberté réelle de celles et ceux qui en ont le moins est aussi grande que durablement possible. Et notre proposition vise à attaquer ce mal de la manière la plus directe qui soit. Cette caractérisation du mal à combattre repose-t-elle sur une conception individualiste de la justice sociale ? Bien sûr. Les institutions doivent viser fondamentalement à la justice distributive entre personnes, et seulement de manière dérivée entre ménages, peuples ou catégories. Toutes choses égales par ailleurs, un revenu réel plus élevé confère-t-il une liberté réelle plus grande ? Bien sûr que oui, tout particulièrement si ce revenu est inconditionnel. Et c'est bien la liberté réelle de celles et ceux qui en ont le moins, en majorité des femmes, que l'instauration d'un revenu de base augmentera le plus².

L'instauration d'un tel revenu est-elle le seul instrument à mettre en œuvre au service de la justice ainsi conçue ? Bien sûr que non. En particulier, nous

2 - Contrairement à ce que Mathilde Duclos suggère, notre argument ne dépend nullement d'une hypothèse d'utilité (ou de liberté) marginale décroissante du revenu. La priorité accordée à la liberté réelle de celles et ceux qui en ont le moins est pour nous directement une affaire de justice. Elle ne dérive pas de son impact supposé sur la maximisation d'un agrégat, qu'il s'agisse d'utilité (comme pour les utilitaristes) ou de liberté.

ne proposons nulle part de faire table rase de l'ensemble des autres transferts sociaux ni des services publics. Dans le sillage de Julieta Elgarte, Mathilde Duclos esquisse diverses mesures complémentaires, auxquelles nous souscrivons volontiers. Peut-on affirmer que le revenu de base ne peut s'attaquer à la racine de l'injustice que si le régime de propriété est transformé, en particulier si le capitalisme est remplacé par autre chose ? Une planification étatique de l'ensemble de l'économie n'est plus une option crédible. Et voir dans la propriété privée des moyens de production la racine unique de l'injustice est absurde. Mais il n'est pas absurde de soutenir qu'un revenu de base pourrait être durablement plus élevé si une part plus grande des moyens de production était socialisée³. Il n'en découle cependant nullement qu'il faille attendre le remplacement du capitalisme par autre chose pour pouvoir prôner l'instauration d'un revenu de base au nom de la liberté réelle de celles et ceux qui en ont le moins.

Ce qui constitue de ce point de vue un défi plus sérieux est la nécessité de penser la justice distributive au niveau de l'humanité entière, comme nous y invite la contribution de Guillaume Allègre. Au contraire du John Rawls de *The Law of Peoples*⁴, nous pensons que la pertinence de la justice libérale-égalitaire ne s'arrête pas aux frontières de chaque peuple. Idéalement, le revenu universel devrait effectivement être vraiment universel. Que l'inégalité entre nations soit ou non plus grande que l'inégalité interne aux nations, un revenu de base mondial fixé à un pourcentage donné du produit intérieur mondial réduira davantage l'inégalité mondiale et donc l'injustice mondiale que ne le ferait un revenu de base national fixé à ce même pourcentage du revenu intérieur de chaque pays⁵. C'est pourquoi nous y consacrons quelques pages dans notre livre en explorant, pour des raisons purement pragmatiques, voire tactiques, pas pour des raisons découlant directement de notre conception de la justice, un mode de financement dont Guillaume Allègre approfondit utilement la discussion : la taxe carbone. Mais les conditions techniques, administratives et encore plus politiques de ce qu'il propose sont encore bien loin d'être réalisées. Pour s'en rapprocher, il s'agit de commencer par parvenir à mettre en place, plus modestement, un euro-dividende – proposition que nous discutons

3 - Voir Erik O. Wright, « Why Something Like Socialism is Necessary for the Transition to Something Like Communism », *Theory and Society*, vol. 15, 1986, p. 657-672 ; Gérard Roland, « Why Socialism Needs Basic Income, why Basic Income Needs Socialism », in Anne G. Miller (dir.), *Proceedings of the First International Conference on Basic Income*, Londres, BIRG, 1986, p. 94-105 ; et le chapitre 6 (« Capitalism justified? ») de Philippe Van Parijs, *Real Freedom for All. What (if anything) Can Justify Capitalism?*, Oxford, Oxford University Press, 1995.

4 - John Rawls, *The Law of Peoples*, Cambridge, Harvard University Press, 1999.

5 - Que l'inégalité internationale soit sensiblement plus grande que l'inégalité intranationale — comme affirmé par exemple par Branko Milanovic (*Global Inequality. A New Approach for the Age of Globalization*, Cambridge, Harvard University Press, 2016) et tenu pour acquis par Guillaume Allègre, est aujourd'hui contesté [voir Lucas Chancel, « Ten Facts About Inequalities in Advanced Economies », in Olivier Blanchard et Dani Rodrik (dir.), *Combating Inequality*, Cambridge, MIT Press, 2021, p. 3-30 ; et Philippe Van Parijs, « What Kinds of Inequality Should Economists Address? », in *ibid.*, p. 49-57, pour une discussion de la différence dans les estimations]. Mais contrairement à ce que Guillaume Allègre suggère, son plaidoyer pour un revenu de base mondial n'a nul besoin de faire appel à cette hypothèse.

plus en détail – tout en reconnaissant que c’est au niveau national que, dans l’immédiat, un revenu de base relativement généreux a le plus de chances de se mettre en place. Pas si radicale que cela, donc, notre proposition ? En tout cas bien moins radicale, en ce premier sens, que celle explorée par Guillaume Allègre.

Un gradualisme pas trop regardant

Au deuxième sens mentionné dans l’introduction, une proposition est d’autant plus radicale qu’elle propose un changement soudain plutôt que graduel. En ce sens, nous n’avons pas la moindre prétention d’être radicaux. Faut-il instaurer dès demain l’équivalent de 2 300 euros par personne et par mois comme évoqué par les initiateurs du référendum suisse de 2016 ? Bien sûr que non. Ce serait un grand saut dans l’inconnu, un risque qu’aucun gouvernement responsable ne peut faire courir à sa population. Le marché du travail et l’offre de formation doivent avoir le temps de s’ajuster. Faire pour l’immédiat des propositions modestes et chiffrées, qu’il s’agisse par exemple d’un « revenu de base partiel » ou de diverses formes d’impôt négatif, est dès lors essentiel.

Cela n’équivaut cependant pas à renoncer à la perspective utopique, dont Laudine Grapperon rappelle à juste titre la grande importance. En nous faisant voir chaque réforme partielle comme autre chose qu’un bricolage de fortune, cette perspective nous sert à la fois de guide et de moteur. Il est vrai qu’à force d’avoir les yeux rivés sur des réformes modestes, on court le risque de perdre l’utopie de vue. Mais la capacité mobilisatrice de l’utopie ne risque-t-elle pas de s’émousser plus rapidement si l’on se contente de revendiquer un grand saut hors d’atteinte ? Pire encore, ne risque-t-elle pas de se dissoudre entièrement suite au chaos engendré par la tentative d’effectuer ce grand saut ?

Il faut certes que ces pas plus modestes ne soient pas si modestes qu’ils ne changent rien du tout. Mais la liberté réelle – y compris celle de dire oui à certains emplois et non à d’autres – est une question de degré : pour qu’elle soit sensiblement augmentée, il n’est pas nécessaire que le revenu de base soit suffisant pour pouvoir vivre confortablement toute sa vie sans revenu du travail. Même à un niveau modeste, il permet plus facilement d’accepter des emplois peu rémunérés mais formatifs, de réduire son temps de travail, ou de combiner divers types de formation avec un travail rémunéré. Et comme l’expérimentation finlandaise l’a encore illustré, l’inconditionnalité ne réduit pas seulement l’effet de trappe et le risque de non-recours, elle réduit aussi le niveau de stress des plus vulnérables, les rend ainsi mieux à même de mobiliser leurs ressources mentales et les conduit à envisager plus positivement l’avenir⁶. Ceci dit, il est essentiel pour nous, comme nous l’avons

6 - Voir Olli Kangas, Signe Jauhiainen, Miska Simanainen et Minna Ylikanno (dir.), *Experimenting with Unconditional Basic Income: Lessons from the Finnish BI Experiment*, Cheltenham, Edward Elgar, 2021, en particulier les chap. 7 et 8.

souvent répété, que l'introduction d'un revenu de base inférieur au niveau actuel de l'assistance sociale pour certaines catégories s'accompagne du maintien ferme de compléments qui protègent le revenu des ménages au sein de ces catégories. Et une fois introduit, il importe que la valeur réelle du revenu de base ne s'amenuise pas au fil du temps. Mais nous ne voyons pas pourquoi ce risque – souligné par Laudine Grapperon – serait plus grand dans le cas d'un revenu accordé à toutes et tous que pour des allocations sociales ou des avantages fiscaux qui ne sont alloués, comme aujourd'hui, qu'à une partie de la population.

En soutenant de telles propositions plus modestes, on risque de se trouver fréquemment en compagnie de personnes ou de mouvements dont les visions utopiques, s'ils en nourrissent, sont bien différentes des nôtres. Pierre-Étienne Vandamme a dès lors bien raison d'attirer l'attention sur le fait qu'il y a une pluralité de versions du revenu de base et une pluralité d'objectifs, certains inconciliables, poursuivis par celles et ceux qui les proposent. Les idéaux-types qu'il a conçus pour réduire cette diversité à trois modèles nous semblent cependant amalgamer des éléments trop indépendants les uns des autres. Ainsi, la variante « impôt négatif » du revenu de base peut être défendue tant par Milton Friedman que par Thomas Piketty (même si celui-ci évite sagement de l'appeler ainsi) et donc être installée confortablement dans l'idéal-type « néo-libéral » comme dans l'idéal-type « social-démocrate », tout comme elle pourrait du reste l'être aussi dans l'idéal-type « transition écologique ». L'abandon de la condition d'universalité (en un sens enfreint tant par l'impôt négatif que par l'assistance sociale classique), erronément présenté comme plus avantageux pour les plus pauvres, est associé par Pierre-Étienne Vandamme aux deux derniers modèles. Mais il peut en réalité se retrouver dans chacun des trois, tout comme les arguments des pièges à l'emploi et du taux de recours, souvent invoqués pour justifier cette universalité. Du fait de leur nature composite, le jeu des idéaux-types peut aussi conduire à séparer ce qui ne devrait pas l'être, comme lorsque Pierre-Étienne Vandamme parvient à assigner facétieusement l'un d'entre nous au modèle social-démocrate et l'autre à celui de la transition écologique... tout en admettant que l'adhésion à celui-ci n'empêche pas l'adhésion à celui-là. Un défaut majeur inhérent aux classifications de ce type réside dans le fait qu'un même auteur peut, en toute cohérence, faire des propositions très différentes en fonction du contexte national et de l'échelle temporelle concernés. Des gradualistes – ou utopistes opportunistes – comme nous peuvent donc se retrouver un peu partout.

Une gauche libertaire

La typologie proposée par Pierre-Étienne Vandamme nous a néanmoins stimulé à en proposer une autre, moins complexe. S'agissant des débats sur ce sujet au sein de la gauche – y compris en rapport avec la question du genre – il est à nos yeux plus éclairant de distinguer une gauche travailliste et une gauche libertaire. De part et d'autre l'égalité est centrale. C'est selon nous ce

par quoi la gauche se définit⁷. Mais pour l'une en combinaison avec le travail, et pour l'autre avec la liberté. Pour la gauche travailliste, il s'agit de défendre les intérêts des travailleurs en visant à assurer le plein emploi et à associer à l'emploi des rémunérations et autres avantages directs et indirects aussi élevés que possible. Il n'est pas exclu dans cette perspective de défendre un revenu de base : par exemple comme un pis-aller permettant de pallier aux lacunes de la couverture fournie par l'assurance sociale, comme une manière de renforcer le pouvoir de négociation des travailleurs les plus vulnérables, ou encore dans un effort pour étendre la notion de travail au-delà de sa conception usuelle. Mais l'adhésion de la gauche travailliste sera inévitablement plus laborieuse, plus conditionnée que celle de la gauche libertaire, pour laquelle ce qu'il s'agit d'égaliser – ou plus exactement de maxi-miner durablement – est la liberté réelle de toutes et tous – y compris, mais entre autres, la liberté réelle d'accéder à un emploi de qualité. Que le candidat choisi par la gauche française pour briguer la présidence de la République adhère résolument à la gauche libertaire ainsi conçue fut pour nous une excellente surprise, et qu'il persiste aujourd'hui dans cette voie est un gage d'espoir⁸. Il n'est par ailleurs pas surprenant que cette gauche libertaire puisse en cette matière s'accorder plus facilement avec un libéralisme social qui reconnaît, pour des raisons principielles ou pragmatiques, l'importance d'une redistribution importante, qu'avec une gauche travailliste avant tout soucieuse des intérêts de celles et surtout de ceux qui occupent un emploi stable à temps plein. Tout comme lorsqu'il a fallu mettre en place les premiers ingrédients de l'assistance sociale et de l'assurance sociale, des convergences de ce type sont indispensables. Des gradualistes résolument non-radicaux (en ce sens) comme nous ne doivent avoir aucun scrupule à les exploiter.

Cette gauche libertaire ne peut pas ignorer naïvement les pressions asymétriques qui s'exercent sur les femmes et les hommes même lorsque les droits et les devoirs légaux sont impeccablement égalisés. Mais elle sera réticente à invoquer une forme d'aliénation (ou, dans un autre langage, de fausse conscience), comme le fait brièvement Mathilde Duclos, lorsque des femmes

7 - Cette ambition égalitaire qui définit la gauche ne peut se dispenser d'accorder à l'État un rôle majeur. Pour cette raison la gauche libertaire, telle que nous l'entendons, diffère profondément de l'anarchisme, avec lequel elle ne peut être confondue malgré l'usage du terme « libertaire ». La tendance à la formation et à l'expansion d'inégalités injustes, tant intra-qu'inter-générationnelles, est inhérente au capitalisme. Des pouvoirs publics forts, sous certains rapports bien plus forts qu'aujourd'hui, sont indispensables pour brider inlassablement cette tendance.

8 - Voir Benoît Hamon, *Ce qu'il faut de courage. Plaidoyer pour le revenu universel*, Paris, Édition des Équateurs, 2020, discuté par Philippe Van Parijs, « Le courage de la liberté », *Cahiers du GRASPE*, vol. 43, mai 2021, p. 19-26. Laudine Grapperon affirme que Benoît Hamon a reconnu son erreur d'avoir renoncé lors de l'élection présidentielle au projet utopique qu'il avait défendu lors des primaires. Mais ce qu'il défend maintenant comme mesure immédiate est encore plus modeste que ce qu'il proposait à la présidentielle. L'erreur a plutôt été d'essayer de faire passer son revenu universel mobilisateur pour une réduction d'impôt (pour les bénéficiaires de bas revenus) en lui faisant prendre la forme d'un crédit d'impôt remboursable (ou impôt négatif). La connexion était bien expliquée à l'époque sur le blog de Thomas Piketty, mais faire comprendre aux citoyens qu'on allait financer un revenu accordé à l'ensemble de la population par un allègement de la fiscalité du travail s'est avéré être une mission impossible.

(et, bien moins souvent, des hommes) récusent l'idéal masculin traditionnel de l'emploi à plein temps toute la vie pour passer bon nombre d'années à s'occuper de leurs proches. Contraindre les femmes à l'emploi n'est pas plus libérateur que de les contraindre au foyer, tout comme contraindre certaines à ôter leur voile n'est pas plus libérateur que de les contraindre à le porter. Pour une gauche libertaire, il s'agit d'élargir la gamme des options ouvertes à celles et à ceux qui en ont le moins, pas de leur expliquer quelle est la bonne et de les inciter, voire les forcer, à la choisir.

Dans notre livre, nous expliquons pourquoi, même si l'on pouvait faire abstraction de toute pression sociale « patriarcale », il y a au stade actuel de fortes chances que les femmes soient plus nombreuses à profiter du surcroît de liberté réelle conféré par un revenu de base. Mais d'abord, ce dont il faut évaluer l'impact, c'est l'ensemble constitué par l'introduction du revenu de base et d'autres réformes qu'elle rendrait possibles ou souhaitables, comme la suppression de ce découragement au partage de l'emploi entre conjoints qu'est le quotient conjugal. Ensuite, il importe d'éviter la myopie et de raisonner « en équilibre général ». Si un revenu de base généreux a pour conséquence de réduire l'offre de travail des femmes relativement peu qualifiées, il induira aussi – à moins d'être compensé par l'importation systématique d'une force de travail féminine étrangère à qui le droit au revenu de base serait injustement refusé – une augmentation de la rémunération des emplois majoritairement occupés par ces femmes, et ainsi une réduction de l'écart salarial moyen entre les hommes et les femmes. Qui s'en plaindra, hormis les employeur-e-s qui peuvent les exploiter autant qu'ils et elles le font, précisément en raison de l'absence des alternatives que le revenu de base contribue à fournir ? Enfin, est-il vraiment défendable de priver ces femmes de la possibilité de mener une vie moins pénible en réduisant leur temps de travail lorsqu'elles le désirent au nom d'un risque hypothétique d'augmentation d'une discrimination statistique principalement due à d'autres causes ? Pour une gauche travailliste, la liberté réelle de ces femmes peut être sacrifiée sans trop de scrupule au nom de l'idéal de l'emploi (préférentiellement à temps plein) pendant toute la vie « active » pour toutes et tous. Pour la gauche libertaire, dont nous nous revendiquons, elle mérite au contraire pleinement qu'on lui donne la priorité.

Pas la dolce vita

Au troisième sens mentionné dans l'introduction au dossier, la radicalité d'une proposition se mesure à « l'ampleur des transformations sociétales qui découleraient de son adoption », en particulier quant à notre rapport au travail. Ce n'est bien sûr pas un hasard si le petit texte qui a déclenché la première brique de débat francophone sur l'« allocation universelle » avait été rédigé sous le pseudonyme de Collectif Charles Fourier dans le cadre d'un concours de scénarios sur l'avenir du travail, ni qu'y figure en exergue la phrase suivante extraite de *La Fausse industrie* : « D'autre part, comme la multitude assurée d'un minimum abondant ne voudrait que peu ou point travailler, il faudrait

découvrir et organiser un régime d'industrie attrayante qui garantirait la persistance du peuple au travail, malgré son bien-être⁹. » De par son caractère à la fois universel et libre d'obligation, un revenu de base inconditionnel permet à la fois de dire plus facilement oui à certains emplois (en particulier à temps partiel, et/ou donnant lieu à des revenus sporadiques ou incertains) pour autant qu'ils se caractérisent par des relations humaines gratifiantes, un contenu intrinsèquement motivant et/ou une dose de formation importante, et plus facilement non à d'autres emplois qui ne possèdent pas ces caractéristiques, induisant ainsi une discrimination systématique en faveur d'emplois de meilleure qualité dans leur dimension non pécuniaire. Le processus façonné par cette discrimination peut être vu comme la réalisation graduelle d'un rêve qu'on peut retracer de Charles Fourier à Herbert Marcuse et André Gorz : la réduction progressive du volume du travail aliéné et/ou du degré auquel il est aliéné, l'effacement progressif de la différence entre le travail et le jeu, ou encore la « voie capitaliste vers le communisme » évoquée par Pierre-Étienne Vandamme¹⁰.

En même temps, un revenu de base peut être vu et vécu comme une forme de reconnaissance du travail non rémunéré. Par rapport au « salaire au travail ménager » discuté dans les années 1970 et évoqué (sans être recommandé) par Mathilde Duclos, il a sans doute sous ce rapport le désavantage de ne pas être formellement attaché à une activité spécifique. Mais il présente l'avantage décisif de ne pas créer de piège du foyer ni d'être gravement contreproductif. Plus généralement, quelle que soit la motivation de celles et ceux qui veulent l'introduire, un revenu de base, – nécessairement financé par les activités économiques « formelles » marchandes ou étatiques – constitue une subvention systématique aux activités productives « informelles », aux « communs », à la sphère « autonome » et peut donc fonctionner comme une reconnaissance et un encouragement du travail qui en relève. Il s'inscrit ainsi dans la perspective de la « transition écologique et sociale », si c'est par cette caractéristique que le troisième idéal-type de Pierre-Étienne Vandamme est défini. Cet appui à l'élargissement de la notion de travail au-delà de l'emploi ne doit cependant pas être interprété comme un abandon de l'importance accordée à l'accès pour toutes et tous à un emploi formel rémunéré comme modalité d'intégration dans la société, de reconnaissance de leurs compétences et de contribution au bien commun. Nous avons suffisamment souligné dans notre livre – comme le fait aussi Benoît Hamon dans le sien – qu'en plaidant pour l'instauration

9 - Voir Charles Fourier, *La Fausse Industrie, morcelée, répugnante, mensongère, et l'antidote, l'industrie naturelle, combinée, attrayante, véridique, donnant quadruple produit et perfection extrême en toutes qualités*, Paris, Anthropos, 1967 [1836] ; et Collectif Charles Fourier, « L'allocation universelle », in Collectif, *Le Travail dans l'Avenir*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1984, p. 9-16.

10 - Voir Herbert Marcuse, *La Fin de l'utopie*, trad. fr. Liliane Roskopf, Paris, Seuil, 1968 [1967] ; André Gorz, *Adieux au Proletariat. Au-delà du socialisme*, Paris, Seuil, 1980 ; Robert J. Van der Veen et Philippe Van Parijs, « A Capitalist Road to Communism », *Theory and Society*, vol. 15, 1986, p. 635-655.

d'un revenu de base, il ne s'agit pas du tout pour nous de remplacer le droit au travail (rémunéré) par un droit au revenu.

Enfin, si l'instauration d'un revenu de base doit permettre à chacun-e de lever le pied à moindre coût quand le besoin s'en fait sentir, elle ne revient pas pour autant à décréter la *dolce vita*. Un tel revenu n'est pas viable dans une économie dont le PIB s'effondre suite à une chute de l'offre de travail rémunéré. Certes, les pays riches peuvent et, pour la santé de la planète, devront s'accommoder d'une décroissance de leur consommation moyenne. Mais cette décroissance de leur consommation ne pourra pas signifier une décroissance de leur production, fondamentalement en raison des considérations qui inspirent la proposition de Guillaume Allègre : la poursuite sérieuse de la justice mondiale exige des transferts Nord-Sud massifs et permanents. Il ne s'agit pas seulement de permettre des investissements matériels susceptibles d'accroître la productivité dans les pays du « Sud ». Il s'agit aussi d'y assurer durablement un revenu de base et un accès de toutes et tous à une éducation et à des soins de santé de qualité, sachant qu'il serait illusoire de croire que la plupart des pays du « Sud » y parviendront même à long terme avec leurs propres moyens. Il faudra donc que la liberté créée par le revenu de base dans le « Nord » n'y conduise pas à un effondrement du travail rémunéré, mais plutôt à une dispersion accrue de ce travail entre les personnes et au fil de leur existence et à une amélioration de sa qualité.

Du revenu de base, on peut par ailleurs attendre un impact positif sur la productivité de ce travail, d'une part en raison d'une combinaison travail-formation structurellement facilitée (pour autant que l'offre suive en matière de formation permanente) et encouragée (en raison du pouvoir de discrimination accru dans le chef du travailleur), d'autre part en raison de la possibilité accrue de pouvoir faire ce qu'on aime faire : la liberté elle-même est une force productive. Du rêveur français Charles Fourier au patron allemand Götz Werner et au consultant californien Alex Soojung-Kim Pang, on retrouve le même thème : les travailleurs travailleront d'autant mieux qu'on leur donnera la liberté de ne pas travailler. Ils seront d'autant plus productifs qu'on leur permettra d'être improductifs¹¹.

Pas la seule chose qui importe

Enfin, dans le quatrième sens évoqué dans l'introduction, la radicalité renvoie à une posture ou un discours intransigeant dans le chef des partisan-e-s du revenu de base, à leur « refus de tout compromis, même pragmatique, dans la mise en œuvre de leur doctrine ». Notre gradualisme discuté plus haut implique sans ambiguïté le rejet d'un « purisme » dont nous affirmons dans

11 - Voir Charles Fourier, *La Fausse Industrie, morcelée, répugnante, mensongère...*, op. cit. ; Götz Werner, *Einkommen für alle*, Cologne, Kiepenheuer & Witsch, 2007 ; Alex Soojung-Kim Pang, *Et si on se reposait ? Pourquoi on en fait plus quand on travaille moins*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2019.

notre livre qu'il ne mène nulle part. Mais ce rejet ne se justifie pas seulement par la nécessité de faire des compromis avec des personnes ne partageant pas, ou pas pleinement, nos objectifs. Il se justifie aussi par le fait qu'il y a des circonstances dans lesquelles il est à nos yeux légitime, du point de vue de nos propres objectifs, non seulement – comme Laudine Grapperon nous y invite – de proposer le revenu de base comme ne constituant qu'une composante parmi d'autres d'une « méta-utopie » plus large, mais aussi d'accorder la priorité, dans l'allocation de notre énergie militante ou des moyens publics, à d'autres composantes de cet ensemble, qu'il s'agisse de soins de santé, d'éducation, de liberté d'expression, de justice fiscale, de non-discrimination, de démocratie délibérative, de qualité des espaces publics ou de préservation de l'environnement. La lutte pour l'instauration d'un revenu de base est importante, mais ce n'est pas la seule qui importe, ni toujours celle qui importe le plus. Dans plusieurs pays, des partis *single-issue* centrés sur l'idée de revenu de base ont vu le jour et se sont présentés aux élections. Ce fut par exemple le cas en Belgique, à l'initiative de Roland Duchâtelet, du parti Vivant. Ces partis peuvent utilement contribuer à faire connaître l'idée et inciter d'autres partis à la prendre au sérieux. Mais il y a pour nous trop d'autres causes importantes pour qu'un engagement au sein de tels partis doive être privilégié.

Cette question des priorités se pose de manière particulièrement prégnante dans le contexte de la pandémie de Covid-19 évoqué dans l'introduction au dossier. Ce contexte s'est avéré remarquablement propice à la popularisation de l'idée d'un revenu de base en tant que manière simple et rapide tantôt de permettre à chacun-e de survivre pendant le confinement, tantôt de permettre à l'économie de rebondir au moment du déconfinement. Cependant, motivées de l'une ou l'autre de ces manières et financées en conséquence soit par un accroissement de la dette publique, soit par création monétaire, ces deux formes de revenu de base sont condamnées à être éphémères. On pourrait même se demander si la pandémie ne porte pas plutôt un coup fatal à la perspective d'instauration d'un revenu de base permanent, d'une part en raison des moyens que l'on a déployés et voudra continuer à déployer dans le secteur de la santé publique, d'autre part en raison des baisses de productivité induites à court et moyen-terme par les contraintes sanitaires et les dysfonctionnements dont ont souffert tous les niveaux d'enseignement. Si ces défis ne peuvent être ignorés, ils ne peuvent occulter la raison la plus robuste de l'engouement actuel pour le revenu de base : la prise de conscience désormais largement partagée de ce que la préexistence d'un socle de revenu durablement financé aurait changé pour la capacité de nos sociétés et de nos économies à faire face à des perturbations soudaines, dont la pandémie actuelle n'est qu'un exemple extrême.

Dans ce contexte, si nous jugeons prématuré l'espoir que les revenus de base quasi-inconditionnels introduits temporairement dans quelques pays pour faire face au confinement puissent déboucher sur l'instauration stable d'un véritable revenu de base, nous croyons que c'est à juste titre que l'idée radicale que nous proposons, en tout cas dans la version raisonnable que nous défendons dans notre livre, est plus que jamais à l'ordre du jour. Mais si elle peut l'être, elle le doit aussi au fait qu'elle peut se justifier si on prend radicalement

au sérieux les deux composantes d'une conception de la justice que toute personne raisonnable doit pouvoir accepter : une conception articulant le souci égal des intérêts de chacun-e et le respect égal pour l'idée que chacun-e se fait de ce qu'est une vie bonne. À la fois raisonnablement radicale et radicalement raisonnable donc : telle est notre proposition.

AUTEURS

Philippe Van Parijs a dirigé la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale de l'UCLouvain de 1991 à 2016. Il est actuellement professeur invité à l'UCLouvain et à la KULeuven. En 1986, il a co-fondé le Basic Income European Network (BIEN), devenu en 2004 le Basic Income Earth Network, et en préside le Conseil international. Il est notamment l'auteur de *Qu'est-ce qu'une société juste ?* (Seuil, 1991), *Real Freedom for All* (Oxford University Press, 1995), *Refonder la solidarité* (Cerf, 1996), *What's Wrong with a Free Lunch?* (Beacon Press, 2001), *Just Democracy* (ECPR, 2011), *Linguistic Justice for Europe and for the World* (Oxford University Press, 2011) et *Belgium. Une utopie pour notre temps* (Académie royale, 2018). Avec Yannick Vanderborght, il a publié *L'Allocation universelle* (La Découverte, 2005) et *Basic Income. A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy* (Harvard University Press, 2017), dont la traduction française est parue sous le titre *Le Revenu de base inconditionnel — Une proposition radicale* (La Découverte, 2019).

Yannick Vanderborght est professeur de sciences politiques à l'Université Saint-Louis — Bruxelles, où il est membre du Centre de recherche en science politique (CReSPo). Il est également professeur invité à l'UCLouvain, où il est rattaché à la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale. En 2014 et 2016, il a été professeur invité à l'Université de Kobe, au Japon. Avec Philippe Van Parijs, il a publié *L'Allocation universelle* (La Découverte, 2005) et *Basic Income. A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy* (Harvard University Press, 2017), dont la traduction française est parue sous le titre *Le Revenu de base inconditionnel — Une proposition radicale* (La Découverte, 2019). Il a également co-dirigé des ouvrages collectifs sur les politiques sociales et sur le revenu de base, dont *Basic income. An Anthology of Contemporary Research* (Wiley-Blackwell, 2013) et *Basic Income in Japan* (Palgrave Macmillan, 2014).

AUTHORS

Philippe Van Parijs is a guest professor at the Universities of Louvain and Leuven. He was the founding director of Louvain's Hoover Chair of Economic and Social Ethics from 1991 to 2016. He chairs the Advisory Board of the Basic Income Earth Network, which he co-founded in 1986. His books *Marxism Recycled* (Cambridge University Press, 1993), *Real Freedom for All* (Oxford University Press, 1995), *What's Wrong with a Free Lunch?* (Beacon Press, 2001), *Just Democracy* (ECPR 2011) and *Linguistic Justice for Europe and for the World* (Oxford U.P. 2011). With Yannick Vanderborght, he published *L'Allocation universelle* (La Découverte, 2005) and *Basic Income. A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy* (Harvard University Press, 2017), the French translation of which was published under the title *Le Revenu de base inconditionnel — Une proposition radicale* (La Découverte, 2019).

Yannick Vanderborght is Professor of Political Science at Université Saint-Louis — Brussels, where he is a member of the *Centre de recherche en science politique* (CReSPo). He is also a visiting professor at the Université catholique de Louvain (UCLouvain), where he is attached to the Hoover Chair of Economic and Social Ethics. In 2014 and 2016, he was a visiting professor at Kobe University, Japan. With Philippe Van Parijs, he published *L'Allocation universelle* (La Découverte, 2005) and *Basic Income. A Radical Proposal for a Free*

Society and a Sane Economy (Harvard University Press, 2017), the French translation of which was published under the title *Le Revenu de base inconditionnel – Une proposition radicale* (La Découverte, 2019). He has also co-edited collective volumes on social policy and basic income, including *Basic income. An anthology of contemporary research* (Wiley-Blackwell, 2013) and *Basic income in Japan* (Palgrave Macmillan, 2014).

RÉSUMÉ

Le revenu de base inconditionnel : raisonnablement radical, radicalement raisonnable. Réponse à Guillaume Allègre, Mathilde Duclos, Laudine Grapperon et Pierre-Étienne Vandamme

Notre proposition est radicale au sens où le modèle qu'elle défend est irréductible aux composantes existantes de nos États-Providence. Elle l'est aussi au sens où sa réalisation est destinée à induire des transformations profondes en matière de travail. Mais elle ne l'est pas dans la mesure où elle s'accommode d'une progression graduelle et de compromis découlant d'une pluralité d'objectifs légitimes. Elle ne l'est pas non plus au sens où, dans l'immédiat, elle concerne principalement le niveau national et ne s'attaque donc pas à l'injustice la plus massive, qui est globale. Notre proposition se veut donc raisonnablement radicale. En même temps, s'inscrivant dans la perspective d'une gauche libertaire, elle se prétend aussi radicalement raisonnable.

ABSTRACT

The Unconditional Basic Income: Reasonably Radical, Radically Reasonable. A Response to Guillaume Allègre, Mathilde Duclos, Laudine Grapperon and Pierre-Étienne Vandamme

Our model is radical in the sense that the model it defends is irreducible to the existing components of our welfare states. It is also radical in the sense that it is meant to generate a deep transformation in the work sphere. But it is not radical to the extent that it is willing to accommodate gradual progress and compromises that stem from a plurality of legitimate objectives. It also fails to be radical in the sense that, for the time being, it concerns chiefly the national level and therefore does not address the most massive injustice, which is global. Hence, our proposal is meant to be reasonably radical. At the same time, being anchored in a freedom-friendly left perspective, it claims to be radically reasonable.